


Sujet : [INTERNET] enquête publique extension plan épandage tereos
De : "> Jean BOURTEMBOURG (par Internet)" <j.bourtembourg@scara.fr>
Date : 13/12/2018 10:02
Pour : "ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr" <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>
Copie à : "mdegalzain@tereos.com" <mdegalzain@tereos.com>

Bonjour,

J'ai appris que Téréos était en enquête publique pour l'extension de son plan d'épandage sur quelques communes de l'Aube.

Je tiens à vous signaler que contrairement à ce qui est indiqué dans le résumé non technique chapitre 3, certaines parcelles agricoles des communes notamment d'Herbisse, Villiers Herbisse sont déjà recensés dans le plan d'épandage de BIOGAZ D'ARCIS, selon arrêté préfectoral 201430-0001 du 3 novembre 2014. Dans cet arrêté, il est spécifié que ce plan n'est pas superposable à un autre plan d'épandage, contrairement à priori au votre ou il est bien spécifié non superposable sur une même campagne.

Sur les communes concernées quelques conventions supplémentaires concernant de nouvelles parcelles ont été ajoutées. La demande sur la commune d'Herbisse notamment concerne une majorité de parcelle en commun donc impossible selon notre arrêté, cf fichier superposition ci-joint)

 file:///SBL-51-03/dossiers/SEEP/ICPE/A_E_ind_elevage_Epernay/tereos_conn

Merci de tenir compte de ces éléments dans le rapport de l'enquête publique.

Cordialement,

Jean BOURTEMBOURG
Responsable Céréales
j.bourtembourg@scara.fr



SCARA - Z.I de Villette
10700 ARCIS SUR AUBE
Tél : +33 3 25 37 81 05
Fax : +33 3 25 37 09 17

— Pièces jointes : —

superposition plan epandage tereos.pdf

222 Ko